

Renforcement de la lutte contre la fraude par le régulateur britannique

En 2023, le Régulateur Britannique des systèmes de paiement, le PSR (Payment Systems Regulator), avait publié des déclarations de politique générale (PS23/3 Fighting authorised push payment fraud : a new reimbursement requirement et PS23/4 Fighting authorised push payment scams : final decision) exposant les détails de ses exigences de remboursement des escroqueries de type APP (Authorised Push Payment).

Les nouvelles règles britanniques sont entrées en vigueur le 7 octobre 2024. Elles prévoient que les banques doivent rembourser les victimes de fraude par paiement poussé autorisé de type APP jusqu'à 85 000 livres sterling dans un délai de cinq jours ouvrables.

Cette politique supervisée par le régulateur des systèmes de paiement vise à fournir une protection solide aux consommateurs incités à transférer de l'argent à des fraudeurs en incitant toutes les entreprises de paiement à empêcher ces escroqueries de se produire et à s'assurer que les consommateurs sont protégés s'ils en sont victimes. Auparavant, les banques disposaient d'un pouvoir discrétionnaire en vertu d'un code volontaire. Désormais, les remboursements sont obligatoires, sauf en cas de négligence grave de la part du client.

Ces protections s'appliquent aux transactions effectuées via le Faster Payments System (FPS) et CHAPS, un système de paiement de grande valeur. Le plafond de 85 000 livres sterling est aligné sur celui du Financial Services Compensation Scheme (FSCS), ce qui garantit que 99 % des demandes d'indemnisation en volume seront intégralement remboursées. Ce plafond garantit ainsi que 99,8 % des cas de fraude APP en volume, et 90 % en valeur, seront intégralement remboursés, tout en atténuant les risques financiers potentiels pour les PSP.

Le plafond a toutefois été réduit par rapport à la proposition initiale de 415 000 livres sterling à la suite des réactions du secteur. Le PSR a l'intention de réexaminer le plafond dans les 12 mois à venir afin d'évaluer son efficacité et d'y apporter des ajustements si nécessaire. Si la perte est supérieure à 85 000 livres, les victimes peuvent demander une indemnisation auprès du Financial Ombudsman Service (FOS), qui dispose d'un plafond plus élevé de 430 000 livres pour les plaintes.

Le PSR a publié des lignes directrices détaillées sur la procédure de remboursement et le contrôle du respect des nouvelles règles et indique qu'il est essentiel que les prestataires de services de paiement (PSP) poursuivent les travaux déjà en cours pour se préparer et s'assurer qu'ils sont prêts à mettre en œuvre les exigences.

La politique est conçue pour trouver un équilibre entre la protection des consommateurs et les risques opérationnels auxquels sont confrontés les PSP, en assurant une large couverture des cas de fraude tout en préservant la stabilité financière.

<https://www.psr.org.uk/publications/policy-statements/ps247-faster-payments-app-scams-reimbursement-requirement-confirming-the-maximum-level-of-reimbursement/>

<https://www.psr.org.uk/publications/policy-statements/ps233-fighting-authorised-push-payment-fraud-a-new-reimbursement-requirement/>

<https://www.psr.org.uk/publications/policy-statements/ps234-app-scams-reimbursement-policy-statement/>